

RELEVÉ DE DÉCISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 11 février 2020, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 5 février 2020.

Membres en exercice : 51

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN (Maire), M. DEGRENNE (Maire délégué), Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme DESPRES, M. ORHANT, Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. DE BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, Mme BRIEC-LAME, M. GOULLAUD, M. GOMBERT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, Mme TRISTANT, M. BARBE, Mme MALIDOR, Mme CARRE-FAIRIER (à partir de l'affaire n°6), M. de POMMEREAU, Mme COURDAVAULT.

ETAIENT EXCUSES : M. JOUVEAU (pouvoir à M. BONENFANT), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme MISSIR (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), M. BIGOT (pouvoir à M. BADOUAL), M. BRAULT (pouvoir à M. FORGET).

ETAIENT ABSENTS : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, M. LEROUX, Mme CARRE-FAIRIER (jusqu'à l'affaire 5), Mme RIO.

SECRETAIRE : M. SACHET

*

**

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Maxime SACHET comme secrétaire de séance.

Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le relevé de décisions de la séance du 17 décembre 2019 est adopté.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une indemnité de 864 110.09 € va être versée à la Ville dans le cadre du sinistre du parking du centre historique. Cette indemnité couvre l'ensemble des frais de remise en état du parking ainsi que la perte d'exploitation du parking.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

AFFAIRE N° 1 - FINANCES - Information sur les restes à réaliser 2019 en section Investissement

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** que le montant total des crédits inscrits en restes à réaliser, en dépenses et en recettes d'Investissement, pour chaque budget, s'établit comme suit pour l'année 2019:

Ville de Dinan – Budget principal :

Dépenses d'Investissement : 2 531 487,41 €

Recettes d'Investissement : 1 676 090,73 €

Budget annexe Port de plaisance :

Dépenses d'Investissement : 22 335,51 €

Recettes d'Investissement : néant

Budget annexe Parkings souterrains :

Dépenses d'Investissement : 85 071,26 €

Recettes d'Investissement : néant

Budget annexe Camping municipal :

Dépenses d'Investissement : 25 082,33 €

Recettes d'Investissement : 24 545,45 €

Budget annexe Revente d'énergie :

Néant

AFFAIRE N° 2 - BIBLIOTHEQUE - Demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) 2020

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. D'approuver les plans de financement prévisionnels des opérations présentés ci-dessous;
2. De demander à bénéficier de l'aide de la DRAC au titre de la dotation générale de décentralisation.

Extension des horaires d'ouverture

Plan de financement prévisionnel

2020			
Dépenses H.T.		Recettes	
Fonctionnement	165 474 €		
Ressources humaines	161 974 €	DRAC 70 %	139 398 €
Ré-édition supports information	3 500 €	Ville de Dinan 30 %	56 742 €
Investissement	23 666 €		
Déploiement RFID 1er étage	11 666 €		
Réaménagement espaces accueil 1er étage	7 000 €		
Portes automatiques (report projet 2019)	5 000 €		
TOTAL	189 140 €		189 140 €

Mobilier

Plan de financement prévisionnel

2020			
Dépenses H.T.		Recettes	
Investissement			
Etude et accompagnements : réaménagement 1er étage	14 400 €	DRAC 60 %	17 568 €
Plantes vertes	3 360 €	Ville de Dinan 40 %	11 712 €
Réaménagements : Mobilier confort - convivialité - accessibilité - 1er étage	11 520 €		
TOTAL	29 280 €		19 680 €

Informatique

Plan de financement prévisionnel

2020			
Dépenses H.T.		Recettes	
Investissement			
Application mobile (report projet 2019)	1 650 €	DRAC 50 %	3 705 €
Matériel informatique réaménagement 1er étage	5 760 €	Ville de Dinan 50 %	3 705 €
TOTAL	7 410 €		7 410 €

Travaux

Plan de financement prévisionnel

2020			
Dépenses H.T.		Recettes	
Investissement			
Travaux réaménagement 1er étage	6 720 €	DRAC 50 %	64 032 €
Travaux magasins de conservation	100 000 €	Ville de Dinan 50 %	42 688 €
TOTAL	106 720 €		106 720 €

La discussion à laquelle prirent part Mme LE GUIFFANT et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N°3 - MARCHES ENERGIE - SDE 22 - Avenant à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De valider l'avenant à la convention constitutive du groupement d'achat actée par le Comité syndical du 7 avril 2014 et approuvé le 15 novembre 2019 par le Comité syndical du SDE 22
2. D'autoriser M. le Maire à signer cet avenant.

3. La dépense en résultant est inscrite au budget principal 2020.

AFFAIRE N°4 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome - Vente de deux parcelles à M. JUGUE et M. PAIN - Extension de hangars existants

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De céder à M. Jugue la parcelle B n°2396c, d'une surface de 452 m², au prix de 8 200 euros.
2. De céder à M. Pain la parcelle B n°2396b, d'une surface de 537 m², au prix de 9 700 euros.
3. D'autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge des acquéreurs.
4. La recette en résultant est inscrite au budget principal 2020.

AFFAIRE N° 5 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome - Vente de la parcelle B n°2402 sur la commune de TRELIVAN

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De céder à la société Aero Tandem Celtic la parcelle B n°2402 sur la commune de Trélivan d'une surface de 874 m² au prix de 15 800 euros.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondant étant à la charge de l'acquéreur.
3. La recette en résultant est inscrite au budget principal 2020.

AFFAIRE N° 6 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Place Sainte-Catherine - Acquisition et cessions de terrains - Ville / Mme et M. TARTIVEL et M. WALRAVE

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 41 voix POUR et 6 ABSTENTIONS** (M. de BELLEVUE, Mme LAISNE, M. FORGET, M. BRAULT, Mme MISSIR et Mme BRIEC -LAME):

1. De déclasser, conformément au plan du géomètre joint, une superficie de terrain de 29 m² du domaine public située place Sainte Catherine et de la céder à M. et Mme Tartivel ;
2. D'acquérir auprès de M. et Mme Tartivel une bande de terrain de 18 m² sur la parcelle AR n°388 et de la classer dans le domaine public ;
3. De céder à M. Walrave une surface de terrain de 2 m² sur la parcelle correspondant à l'emprise des marches de son habitation conformément au plan joint.

4. D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente, l'ensemble des frais liés à cette opération étant à la charge de la commune.

La discussion à laquelle prirent part M. de BELLEVUE, Mme MIEL-GIRESSE, M. FORGET, M. PASINO et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N°7 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Lotissement « le Hameau des Fontaines » - Rétrocession des équipements communs et classement dans le domaine public

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter la rétrocession des espaces communs (voirie, eaux pluviales, éclairage public) au profit de la Commune Nouvelle de Dinan.
2. De classer dans le domaine public communal les parcelles AO 847 et 849.
3. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge du promoteur immobilier.

AFFAIRE N°8 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Transfert amiable de propriété - rue Jeanne JUGAN

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter le transfert amiable de propriété à la Commune Nouvelle de Dinan de la partie de la rue Jeanne Jugan appartenant à Mme Fatras.
2. De classer cette parcelle dans le domaine public.
3. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la commune.

AFFAIRE N°9 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Lotissement impasse des Prés Rudois - Cession de terrain à M. et Mme BRANDILY

Rapporteur : Henri GOMBERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De déclasser la parcelle AC n°190 p du domaine public.
2. De céder à M. et Mme Brandily ladite parcelle pour une surface de 45 m² au prix de 1 800 euros.
3. D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente qui sera conclu devant notaire, l'ensemble des frais d'acquisition, de géomètre, étant à la charge de l'acquéreur.
4. La recette en résultant est inscrite au budget principal 2020.

L'intervention de M. DEGRENNE figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N°10 - CULTURE - Financement de l'emploi associatif tripartite pour l'association Théâtre en Rance

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la participation de la Ville à la création d'un emploi tripartite pour l'association Théâtre en Rance, avec Dinan Agglomération et les communes de Taden, Quévert, Lanvallay, Yvignac-la-Tour, Languédias, Pleudihen et Plouër-sur-Rance
2. D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.
3. La dépense en résultant est inscrite au budget principal 2020.

AFFAIRE N°11 - CULTURE - Contrat d'objectifs définissant l'organisation des Renc'Arts sous les Remparts

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver le projet de convention d'objectifs et de partenariat devant intervenir avec l'association Théâtre en Rance, pour une durée de 3 ans, pour définir la programmation et l'organisation des *Renc'Arts sous les Remparts*.
2. D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.
3. D'attribuer à l'association Théâtre en Rance une subvention de 35 000 € pour l'année 2020.
4. La dépense en résultant est inscrite au budget principal 2020, au chapitre 65.

AFFAIRE N°12 - URBANISME - Réfection de toiture et remplacement des menuiseries de l'immeuble sis 7 Venelle du Prieuré - Demande de subvention de M. CARRUESCO et Mme ROCOBOY

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'accorder à M. CARRUESCO et Mme ROCOBOY une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros) dans le cadre des travaux de réfection de toiture et de remplacement des menuiseries de l'immeuble sis 7 venelle du Prieuré.

Cette somme sera inscrite au budget principal 2020 Commune de Dinan – section investissement-opération 32.

AFFAIRE n°13 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Convention d'utilisation coopérative d'équipements collectifs avec Dinan Agglomération (ressources informatiques)

Rapporteur : Denis CROCHETTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter le principe d'un échange entre Dinan Agglomération et la Ville de Dinan dans le cadre des ressources informatiques.
2. De valider en conséquence la convention d'utilisation coopérative d'équipements collectifs avec Dinan Agglomération jointe en annexe.
3. D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

L'intervention de M. DEGRENE figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 14 - RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi de catégorie B filière culturelle au service culturel de la Ville

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la création du poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine à compter du 1^{er} avril 2020,
2. De modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel par l'inscription de ce poste.
3. De prévoir les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget principal 2020.

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur action lors de ce mandat, ainsi que l'ensemble des élus qui ne se représenteront pas aux prochaines élections pour leur investissement tout au long de leurs différents mandats. Il félicite particulièrement Annie Merdrignac qui est élue depuis 1995.

M. le Maire rappelle l'action de Nicolas Le Borgne, disparu en 2017.

M. le Maire remercie également les services de la Ville pour leur accompagnement, Dinan Agglomération pour le prêt de la salle de conseil, les journalistes ainsi que les membres du public pour leur présence assidue.

M. le Maire invite l'assemblée à partager un verre de l'amitié à l'issue de ce dernier conseil du mandat.

La séance est levée à 21 heures.